

### Débats et conférences en Région Rhône-Alpes (organisation Rés'OGM Info)

**Mardi 12 février 2008** : SOIREE INFORMATION SUR LES PESTICIDES, Avec **François VEILLERETTE, du MDRGF**, à 20h30 PAF : 3 euros Salle Noël DELORME, 2 rue Patrin MORNANT (69). Organisation ARPE et Rés'OGM Info

**Lundi 3 mars 2008, à 18h** : Soirée contradictoire sur les OGM, avec **Christian Vélot**, biologiste moléculaire, Maître de Conférences en Génétique Moléculaire à l'Université Paris-Sud et **Daniel Prat**, Professeur des universités, Université Claude Bernard - LYON I (Biotechnologies végétales et créations variétales) à la chambre d'agriculture de Brignais  
Organisation Un dimanche à la campagne et Rés'OGM Info

-----  
**autres soirées :**

organisée par Pignon sur Rue : **Conférence sur les agrocarburants de Fabrice Nicolino auteur de "La faim la bagnole le blé et nous"** . samedi 8 mars à 15h, salle polyvalente de la condition des soies, rue St Polycarpe, 69001 Lyon

ARTE va diffuser le **mardi 11 mars** un film documentaire choc : "**le monde selon Monsanto**" de Marie-Monique Robin, qui a déjà réalisé "les pirates du vivant" (2005) et d'autres films enquêtes comme "Argentine, le soja de la faim", et d'autres sur d'autres sujets que les OGM.

### Le projet de loi est discuté au Sénat les 5, 6 et 7 février 2008

Malgré une forte mobilisation citoyenne, les sénateurs semblent vouloir revenir sur les conclusions du Grenelle.

Pour suivre les débats :

[http://www.senat.fr/cra/s20080205/s20080205\\_5.html#par\\_335](http://www.senat.fr/cra/s20080205/s20080205_5.html#par_335)

### Le Sénat adopte l'article 1er du projet de loi sur les OGM

AFP, 06.02.08

Le Sénat a adopté dans la nuit de mardi à mercredi l'article 1er du projet de loi sur les OGM, stipulant que "les organismes génétiquement modifiés ne peuvent être cultivés, commercialisés ou utilisés que dans le respect de l'environnement et de la santé publique". L'article a été voté dans une rédaction proche de celle du texte initial, le rapporteur Jean Bizet (UMP) ayant retiré, à la demande du gouvernement, son amendement qui, à côté des "risques" à prendre en compte avant toute décision d'autorisation d'un OGM, en mentionnait aussi les "bénéfices pour l'environnement et la santé publique". M. Bizet a également renoncé à un amendement qui visait à garantir "la liberté de consommer et de produire des OGM (...) ou de ne pas le faire", là où le texte original évoquait "la liberté de consommer et de produire avec ou sans OGM". Il a toutefois fait ajouter à cet alinéa la mention "dans le respect des prescriptions communautaires", ce qui a pour effet de faire référence, pour l'expression "sans OGM", à un seuil de contamination de 0,9%, jugé trop élevé par les anti-OGM.

**OGM: Barnier annonce de nouvelles autorisations d'essais en plein champ**

<http://afp.google.com/article/ALeqM5j-AMuDy8VL7NvyX9JoNToxPwNRIQ>

PARIS (AFP) — Le ministre de l'Agriculture Michel Barnier a annoncé mardi devant le Sénat que de nouvelles autorisations d'essais de culture OGM en plein champ seraient délivrées "dès 2008".

"Il nous faut une recherche en plein champ et dès 2008" a déclaré M. Barnier en présentant le texte de loi sur les organismes génétiquement modifiés.

"A cette fin, j'ai obtenu que par décret une commission d'évaluation des demandes d'autorisation d'essais en plein champ soit mise en place. Cette commission nous permettra d'autoriser dès 2008 des essais en champs dans des conditions sécurisées", a-t-il précisé.

La loi sur les OGM dont le Sénat commence mardi l'examen, doit créer un Haut Conseil des biotechnologies, qui sera chargé de procéder à l'évaluation préalable du risque lié à ce type d'essais.

La France a décidé d'activer à Bruxelles la "clause de sauvegarde" et de suspendre les cultures OGM en milieu ouvert, notamment celle de la seule culture commerciale concernée, le maïs MON810, jusqu'à ce que la commission européenne ait procédé à de nouvelles expertises.

Pour Lylian Le Goff, responsable de la mission biotechnologies de la fédération France Nature Environnement (FNE, 3000 associations), chargé du dossier OGM: "il n'est pas urgent de reprendre les essais en plein champs (maïs) il est urgent d'attendre l'installation du Haut conseil des biotechnologies et de lui laisser le temps de travailler dans la sérénité".

Pour FNE, "l'annonce de Michel Barnier n'est certainement pas conforme à l'engagement du gouvernement en faveur d'une recherche scientifique renforcée, transparente et pluraliste".

Les Verts ont jugé mardi que les déclarations du ministre de l'Agriculture Michel Barnier sur les OGM faisaient penser "quasiment à de l'escroquerie".

Commentant l'annonce d'autorisations de cultures en plein champ par le ministre, Cécile Dufлот, secrétaire nationale du parti écologiste y a vu "la confirmation des pires craintes des Verts".

"Cela fait penser quasiment à de l'escroquerie, car suspendre les cultures en plein champ en hiver pour les reprendre au printemps, c'est à la fois se moquer du monde et ne pas tenir sa promesse", s'est insurgée la responsable.

Par ailleurs quelque deux à trois cents militants anti-OGM ont manifesté bruyamment devant le Sénat mardi soir, alors que les sénateurs entamaient l'examen du projet de loi sur les organismes génétiquement modifiés.

Les manifestants qui venaient du boulevard Saint-Michel ont été arrêtés par des barrières métalliques en haut de la rue de Tournon, alors qu'un cordon de policiers était déployé devant le palais du Luxembourg.

Le cortège était précédé d'un camion sur lequel avait été érigé un épi de maïs en toile gonflée à l'air chaud, de 4 à 5 mètres de haut.

Sous la bannière de la Confédération paysanne, des Amis de la Terre et des Faucheurs volontaires, les manifestants scandaient: "A ceux qui veulent imposer les OGM, nous répondons: résistance".

**Un "délict de destruction de champs" instauré en commission au Sénat \***

PARIS, 29 jan 2008 (AFP) - Un "délict de destruction de champs" a été introduit par la commission des Affaires économiques du Sénat dans le projet de loi sur les OGM, examiné en séance publique au palais du Luxembourg à partir du 5 février, a indiqué mardi le sénateur UMP Jean Bizet, rapporteur de ce texte.

Au cours d'une conférence de presse, M. Bizet a présenté l'instauration de ce délict, passible de 2 ans de prison et 75.000 euros d'amende, comme la "contrepartie" de l'obligation de transparence, fixée par le projet de loi "au niveau de la parcelle".

Ce délict de fauchage sera aggravé lorsque la destruction portera sur un essai de recherche, la peine pouvant être portée à 3 ans de prison et 150.000 euros d'amende.

Le sénateur de la Manche, qui s'était vivement ému de la décision du gouvernement de recourir à la clause de sauvegarde pour interdire la culture de maïs transgénique en France, a souligné qu'avec ce texte il s'agissait d'abord de transposer une directive européenne visant à "assurer la coexistence des cultures".

"J'ai l'espoir que nos débats permettent d'apaiser quelque peu ce dossier et de laisser ouverte la porte à la recherche en biotechnologie végétale, si importante pour l'avenir de notre pays", a-t-il dit.

jmt/tmo/df

**OGM: Pas de "clause de sauvegarde" mais des "mesures d'urgence"**

05/02/2008

<http://www.agrisalon.com/06-actu/article-19909.php>

Le débat public sur les OGM ne prendra pas la forme d'une "commission nationale de débat public", a annoncé mardi le ministère de l'Agriculture lors d'un point presse au cours duquel il a été précisé que la France pour justifier son interdiction de cultiver le maïs MON810, invoquera à Bruxelles des "mesures d'urgence", et non pas la "clause de sauvegarde"

"Je souhaite une commission nationale de débat public sur les OGM", avait déclaré le ministre de l'Agriculture Michel Barnier lors de ses vœux à la presse le 23 janvier.

Mais selon le ministère de l'Agriculture, il n'a pas été possible d'étendre le champ couvert par les commissions nationale de débat public au domaine des organismes génétiquement modifiés.

"Le débat public se poursuivra sous d'autres formes qui restent à déterminer. Mais il n'aura pas lieu avant le vote définitif de la loi sur OGM dont les débats commencent mardi au Sénat", indique-t-on au ministère.

Le ministère de l'Agriculture, qui affirme qu'il ne souhaite pas de culture d'OGM en France en 2008, va publier "dans quelques jours ou quelques semaines" l'arrêté d'interdiction de la culture du maïs OGM MON810, le seul autorisé en France.

Auparavant, c'est le service gouvernemental des affaires européennes, qui dépend de Matignon, qui invoquera à Bruxelles des "mesures d'urgence", et non pas la "clause de sauvegarde" comme cela avait été évoqué par les responsables gouvernementaux jusqu'à présent, pour interdire provisoirement la culture ou la vente d'un organisme génétiquement modifié autorisé dans l'UE, comme c'est le cas du MON810, en invoquant un risque pour la santé ou l'environnement.

La Haute autorité provisoire sur les OGM a fait état de "doutes sérieux" sur le maïs MON810, dans un avis remis le 10 janvier au ministre de l'Ecologie Jean-Louis Borloo.

## ALLEMAGNE

Une étiquette "sans OGM" bientôt sur les produits alimentaires

Actualité Agroalimentaire (Agrisalon)

Cette décision, qui a pour but de mieux protéger les consommateurs, a été prise à l'issue de concertations entre des représentants des groupes parlementaires et du ministère, a-t-il précisé.

A l'avenir, des étiquettes "sans OGM" pourront être collées sur les emballages de lait, d'oeufs ou de viande et garantiront que les animaux n'ont reçu aucun aliment génétiquement modifié.

Jusqu'à présent seuls les aliments issus de cultures d'OGM devaient comporter une étiquette spéciale.

Cette décision, qui a pour but de mieux protéger les consommateurs, a été prise à l'issue de concertations entre des représentants des groupes parlementaires et du ministère, a-t-il précisé.

A l'avenir, des étiquettes "sans OGM" pourront être collées sur les emballages de lait, d'oeufs ou de viande et garantiront que les animaux n'ont reçu aucun aliment génétiquement modifié.

Jusqu'à présent seuls les aliments issus de cultures d'OGM devaient comporter une étiquette spéciale.

Source : CORDIS

Copyright © Communautés européennes, 2008

## ESPAGNE

Suite au dépôt de la clause de sauvegarde par la France, une pétition vient d'être lancée en Espagne demandant l'interdiction de la culture des OGM...

<http://www.mediatorre.org/scientifiques/actu,20080122162030.html>

Le débat sur les OGM fait rage en Europe

par Florent Breuil le 22/01/2008 | Rubrique: Contributions | Thématique: Biotechnologies

<http://www.mediatorre.org/scientifiques/actu,20080122162030.html>

Plus de 300 scientifiques et groupes de lobby écologistes espagnols ont signé une pétition appelant leur gouvernement à interdire la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM).

Les signataires (des scientifiques de milieux universitaires et de centres de recherche espagnols), dont le conseil de recherche national espagnol (CSIC) ainsi que les groupes écologistes ont dénoncé les « dangers et les impacts de l'introduction [de cultures GM] dans l'environnement et dans nos assiettes ». Ils ont demandé au gouvernement espagnol d'adopter des mesures visant à éradiquer ses cultures dans leur territoire.

« Cette technologie détruit la biodiversité et résulte de l'industrie militaire. Il est lamentable que l'Espagne joue un rôle si important dans l'introduction de ces cultures en Europe alors que la biodiversité de ce pays est si riche », a déclaré Eugenio Reyes, un chercheur du jardin botanique de Las Palmas (Îles Canaries) au journal El Mundo.

**Coordonnées de Rés'OGM Info** : 8 quai Maréchal Joffre, 69002 Lyon, 04 78 42 95 37, [resogminfo@free.fr](mailto:resogminfo@free.fr), [www.resogm.org](http://www.resogm.org)